

DECLARATION DE POLITIQUE COMMUNALE 2024 – 2030



S'engager pour sa commune, c'est incontestablement l'une des plus belles passions.

Code de la démocratie locale et de la décentralisation, art. L.1123-27

Préambule

La Déclaration de Politique Communale constitue la base idéologique qui doit servir de socle à l'élaboration du Programme Stratégique Transversal, ce contrat d'avenir pour notre entreprise communale, fruit de la concertation entre le politique et l'administration.

Plus qu'une obligation légale, le PST doit s'inscrire dans une « stratégie de performance » pour répondre aux exigences, toujours plus nombreuses, de la société. Particularité : notre entreprise communale doit satisfaire à de nombreuses missions aussi diverses que variées. Cela exige une parfaite collaboration entre une diversité de métiers aux besoins multiples : du purement administratif à l'entretien du patrimoine public en passant par la formation de nos jeunes, l'accompagnement des familles, des parents et des seniors, l'encadrement des associations ou encore la collaboration avec les entreprises et les indépendants.

Le tout en respectant un cadre imposé par les instances supérieures que sont l'Europe, l'Etat fédéral, la Région et la Communauté qui régulent, imposent et délèguent, chaque jour un peu plus, vers le niveau de pouvoir le plus proche du citoyen : la commune. Heureusement, l'autonomie communale autorise les élus de terrain à privilégier certaines missions pour tenter de répondre de manière concrète à toutes les préoccupations citoyennes.

Dans cette société toujours plus complexe, nous devons, dès lors, formuler des objectifs qui s'inscrivent dans la durée, sans contraindre les opportunités du moment. Cette Déclaration de Politique Communale ne s'apparente donc pas à une liste de belles intentions mais formule des objectifs qui dépassent le calendrier électoral pour servir au mieux les intérêts de tous et garantir l'avenir des générations futures.

Nous, élus communaux qui vivons et respirons Gerpennes, soyons exemplaires d'écoute, de disponibilité et d'efficacité pour les Gerpennes et Gerpinois. Transformons les difficultés en opportunités. Soyons des créateurs de solutions. Nos prédécesseurs ont donné l'élan, dessinons ensemble le tremplin pour demain.

Fixer des objectifs. Viser à long terme. Déployer une méthode. Dessiner l'avenir de Gerpinnes.

Nos ambitions s'articulent autour des Objectifs de Développement Durable qui servent de guides pour garantir l'avenir des générations futures. Ces ODD s'appuient sur les piliers économique, social et environnemental, dans le cadre d'un grand partenariat avec les différents acteurs de la société ; et en particulier l'ODD 11 qui réclame de « faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ».

Les compétences de notre entreprise communale sont abordées de manière transversale au travers des enjeux suivants : démocratique, de gouvernance, de durabilité, de transition territoriale et de cohésion sociale.

Parmi les projets d'ampleur qui dépassent le cadre formel des enjeux susmentionnés, soulignons la création de locaux à destination des mouvements de jeunesse et des associations, la nécessité d'augmenter le nombre de places d'accueil pour la petite enfance malgré des résultats déjà très enthousiasmants, l'extension du réseau cyclo-piéton nécessaire aux développements de la mobilité active et du tourisme doux, l'entretien et le développement de nos infrastructures sportives ou encore la rénovation du patrimoine immobilier en vue de répondre aux exigences environnementales.

1. L'enjeu démocratique

Intégrité, transparence des décisions, accès aux services communaux, accueil approprié, implication citoyenne.

Les services communaux tiennent une place essentielle dans le quotidien des citoyens. Ils participent directement à la qualité de vie. La mission démocratique doit créer un lien de confiance entre l'administration de première ligne et les administrés. Aussi, nous devons impulser une dynamique locale visant à (re)tisser des liens entre les citoyens. A Gerpinnes, nous pouvons compter sur une dynamique associative forte, véritable moteur de notre territoire.

Nous, élus communaux, devons remplir notre mandat avec intégrité, dans un souci permanent de service au citoyen et de recherche du bien commun. Nous devons écouter et informer les citoyens dans le respect des principes fondateurs de l'état de droit. Il convient d'explorer tous les moyens appropriés qui autorisent l'exercice du droit de consultation des décisions communales et favoriser la publicité de ces dernières dans le respect du RGPD.

La maison communale et ses services doivent accueillir tous les publics, durant de larges plages d'ouverture en offrant la possibilité de rendez-vous en horaire décalé. En complément, les outils numériques facilitent les démarches administratives. Une attention particulière est donnée aux nouveaux habitants.

La participation citoyenne est encouragée et soutenue. Elle doit être représentative de toutes les forces vives du territoire et créatrice de lien social. Les Conseils consultatifs des Enfants, des Jeunes et des Aînés sont maintenus et promus, le Budget participatif aussi tandis que le Programme Communal de Développement Rural est poursuivi jusqu'à son terme (2027) puis relancé. La vie associative est concertée et jouit d'un soutien financier, logistique et de lieux de rassemblement adaptés.

Quelques exemples pratiques :

Poursuivre la diffusion des conseils communaux, l'accès aux décisions du collège et du conseil en ligne, renouvellement des structures participatives (CCATM, CLDR, Conseils consultatifs, etc)

Initier un laboratoire de démocratie à travers les budgets participatif et collaboratif

Optimiser les plages d'ouverture de la maison communale, accélérer les procédures grâce aux outils numériques et notamment une borne d'accès à l'entrée, personnaliser les services à domicile pour les seniors et PMR

2. L'enjeu de gouvernance

Programmation stratégique, prévisions d'investissements, E-gouvernement, synergies, contrôle démocratique, stratégie de développement

Les décideurs communaux ne peuvent plus se contenter d'une gestion en « personne prudente et raisonnable ». Ils doivent être de véritables chefs d'entreprise, dotés d'une vision, de stratégies, de qualités managériales, de manière intégrée à l'Administration en vue d'une professionnalisation des services.

Nous, élus communaux, programmons nos ambitions politiques sur base d'une stratégie réaliste et réalisable avec une vision globale de la législature, voire à plus long terme lorsque cela se justifie.

Le PST doit traduire cette stratégie de manière concrète et lisible. Il doit comporter un volet financier pluriannuel permettant une maîtrise totale de la gestion de projets. Il doit être rédigé en étroite collaboration avec le CPAS et les organismes para-communaux, et tenir compte de la dynamique collaborative des zones de police ou de secours et des intercommunales.

L'ensemble des directeurs, chefs de service et membres du collège sont responsabilisés dans le cadre de leur mission. Ensemble, ils optimisent le fonctionnement de l'administration grâce aux outils et structures adaptés : comités, plans, programmation budgétaire, gestion de projets, tableaux de bord, indicateurs, évaluations, etc. Ils assurent la professionnalisation et la motivation des équipes grâce à une gestion des ressources humaines intégrée. Les procédures de recrutement visent à attirer les talents. La formation en continu garantit l'adaptabilité des agents aux évolutions de la société.

Les outils numériques assurent des services performants à l'administration, aux citoyens et aux entreprises. Nous veillons aussi à réduire au maximum la fracture numérique afin de permettre à tous d'accéder aux nouvelles technologies.

Les synergies avec le CPAS sont porteuses de plus-value pour chacune des entités. Elles visent principalement l'économie et l'efficacité en veillant à maintenir le citoyen au cœur des préoccupations.

Le Bourgmestre s'implique avec enthousiasme dans la gestion des zones de police et de secours tandis que le Conseil communal veille à défendre l'intérêt communal et les besoins de la collectivité par un contrôle performant des intercommunales. Tous veillent à ce que la commune s'inscrive dans une coopération stratégique de développement du territoire à l'instar de ce que proposent les structures de type GAL ou Charleroi Métropole.

Quelques exemples pratiques :

Renouvellement du PST sur base d'objectifs transversaux

Mise en place de nouveaux outils facilitant la gestion de projets

Stratégie financière sur l'ensemble de la législature voire au-delà

Poursuite des synergies internes

3. L'enjeu de durabilité

Engagement en faveur des Objectifs de Développement Durable dans les outils stratégiques, intégration de la gestion du risque et soutien aux acteurs locaux

Les Objectifs de Développement Durable constituent des leviers pour assurer la transition vers une société résiliente capable de faire face aux changements climatiques. La commune est en première ligne lorsqu'il s'agit d'affronter les conséquences directes d'événements de crise sanitaire, énergétique, migratoire ou environnementale. Si elle ne peut endiguer totalement ces phénomènes qu'elle ne maîtrise pas, elle peut œuvrer à en minimiser l'impact et à mieux y faire face.

C'est pourquoi il est essentiel que chaque membre de son administration et de ses partenaires, soit conscient et actif dans la mise en œuvre des ODD. Les actions du PST doivent converger en ce sens. La commune doit faire figure d'exemple dans la mise en œuvre de bonnes pratiques et en faire la promotion. Elle doit aussi s'inscrire dans une véritable culture du risque permettant de réagir rapidement et efficacement en cas de crise. Pour cela, elle doit pouvoir compter sur la solidarité citoyenne et donc œuvrer à la cohésion sociale sur son territoire.

Quelques exemples pratiques :

Intensification de la lutte contre les inondations

Végétalisation des quartiers

Sensibilisation et coordination des équipes face aux risques (révision procédures PLANU, exercices d'urgence)

4. L'enjeu de la transition territoriale

Gestion parcimonieuse des ressources, projets d'intérêt général, utilisation et production rationnelles d'énergie renouvelable, partage de l'espace public, infrastructures multimodales, entretien du patrimoine

Cette transition concerne principalement les politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'énergie, de mobilité et de logement. Elle vise à assurer un cadre de vie sain et verdoyant, ainsi qu'à maintenir un développement économique toujours associé à des dynamiques sociétales et au bénéfice du citoyen.

Nous, élus communaux, nous engageons dans une politique de développement territorial garante d'un usage parcimonieux, efficient mais cohérent du sol et des ressources. Nous devons mettre en place des outils visant à opter pour une densité d'habitat raisonnée et cohérente avec le caractère verdoyant et semi-rural de Gerpennes. Nous devons étudier la possibilité d'assainir nos friches industrielles en vue de revitaliser certains quartiers, offrir de nouveaux services à la population, et mettre en valeur notre patrimoine, en veillant à la qualité architecturale du bâti et au respect des paysages.

Nous encourageons la mixité fonctionnelle et sociale dans les quartiers. Nous envisageons de nouvelles possibilités de logements à prix modérés pour nos jeunes. Et nous veillons à renforcer la végétalisation des espaces publics. Il convient aussi de veiller à la conservation de zones naturelles préservées dans un maillage écologique d'ensemble.

Gerpennes poursuit son engagement dans la Convention des Maires pour le Climat et l'Energie par des investissements visant la réduction de la consommation énergétique et la production d'énergie renouvelable, la rénovation des bâtiments et infrastructures, le

verdissement de la flotte automobile, l'incitation aux modes de déplacements actifs, des actions pour prévenir les risques d'inondation ou encore la plantation d'espèces locales résistantes au réchauffement climatique, notamment en milieu forestier.

L'espace public est aménagé avec une attention particulière pour les piétons et cyclistes, tenant compte des transports en commun en vue d'encourager l'intermodalité. Les itinéraires cyclo-piétons sont testés, augmentés et sécurisés, tandis que les points noirs en matière de sécurité routière doivent être identifiés et objectivés par des analyses de vitesse réalisées par la police et nos services internes.

Le réseau d'assainissement des eaux usées doit être prolongé et une attention particulière est donnée à la répression de la délinquance environnementale.

Enfin, l'administration poursuit ses efforts de dématérialisation en vue de réduire son empreinte environnementale.

Quelques exemples pratiques :

Rédaction d'un Guide d'Urbanisme succinct visant à compléter les outils existants

Requalification des friches industrielles en vue de revitaliser nos quartiers (place Scierie)

Rédaction du règlement d'attribution pour logement « Tremplin »

Poursuite du programme POLLEC via lancement de la « Stratégie immobilière »

Réflexion et création de nouvelles infrastructures cyclo-piétonnes

5. L'enjeu de cohésion sociale

Non-discrimination, égalité, mixité sociale, interculturelle et intergénérationnelle, citoyenneté, intégration, lutte contre la pauvreté, vieillissement de la population, sécurité dans les quartiers

Nous, élus communaux, jouons un rôle déterminant dans la cohésion sociale sur notre territoire. Nous participons à la dynamisation des quartiers, à la promotion du vivre-ensemble, à la construction de territoires inclusifs et prenons en compte les préoccupations liées au bien-être de la population.

Nous devons être attentifs à la mixité sociale, interculturelle et intergénérationnelle. C'est la mission première du plan de cohésion sociale.

Le CPAS lutte activement contre la pauvreté. Il accorde le droit à l'aide sociale pour mener une vie conforme à la dignité humaine. Il accompagne aussi les personnes malades, addictes ou qui connaissent des problèmes de santé mentale. Sans compter qu'à Gerpinnes, nous devons aussi faire face au vieillissement de la population et donc garantir le maintien à domicile et la lutte contre l'isolement.

La police joue un rôle essentiel dans l'organisation de notre société, la quiétude des quartiers, la médiation dans les conflits de voisinage, la lutte contre les vols, les infractions en tous genres ou encore les violences intra familiales toujours trop nombreuses.

Quelques exemples pratiques :

Poursuite du travail initié avec la Maison des familles (accompagnement parents, cours psychomotricité, suivi dans les écoles), Place aux enfants, Arbre de la naissance

Comité de suivi de la Charte Ville Amie Des Aînés, Alzheimer cafés, Mon frigo m'a sauvé la vie

Lutte contre l'isolement et la solitude, Carrefour des générations, excursions, goûters, animations en maisons de repos, maintien à domicile

Lutte contre la fracture numérique (cours d'informatique, smartphone et applications bancaires)

Devoir de mémoire : en ces périodes de conflit, face à la montée du nationalisme, du populisme, des extrêmes de tout bord, il faut sans cesse rappeler que durant les 2 guerres mondiales des jeunes gens, des jeunes filles ont donné leur vie, leur jeunesse pour nos libertés (11 novembre, panneaux didactiques).

Vous l'aurez compris, notre mission est sérieuse, très large, complexe, mais passionnante tellement elle influe sur le quotidien de nos concitoyens. Bien-être, sécurité et propreté doivent figurer parmi nos incontournables. Mais les enjeux d'une commune dépassent le train-train quotidien. Il nous faut voir loin, avec un œil attentif aux générations futures, qui sont les citoyens et les décideurs de demain.

Merci pour l'attention que vous portez à ce document de référence. Rappelons qu'il n'a pas vocation à lister les projets de la mandature de manière exhaustive. En revanche, il offre une lecture globale des enjeux qui, dans un monde idéal, devraient être poursuivis par l'ensemble des villes et communes, chacun de manière appropriée par rapport aux réalités de son territoire.

Les Engagés pour Gerpinnes,



Julien MATAGNE, Bourgmestre